



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216206888-20240205-2024-004-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2024
Publication : 13/02/2024



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL-SUR-MER

CANTON DE BERCK-SUR-MER

COMMUNE DE RANG-DU-FLIERS

DECISION DU MAIRE
N° 2024-004

Contrôle d'aires et équipements de jeux – Années 2024-2026

Le maire de la commune de Rang-du-Fliers

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22 4° ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2020 donnant délégation au maire pour les marchés publics, les accords-cadres et avenants en procédure adaptée ;
- Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées ;
- Considérant la nécessité de signer un contrat pour le contrôle des aires et équipements de jeux de la commune pour la période 2024-2026 ;

DECIDE

Article 1^{er} De confier le contrôle des aires et équipements de jeux à la société CERES CONTROL de Challes Les Eaux (73), pour la période 2024-2026.

Article 2 Le montant de cette mission s'élève à :
- Année 2024 : 790,40 € HT
- Année 2025 : 467,40 € HT
- Année 2026 : 790,40 € HT
Soit un montant total de 2 048,20 € HT

Article 3 La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

Article 4 La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera transmise à la Sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer.

Article 5 Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au recueil des décisions.

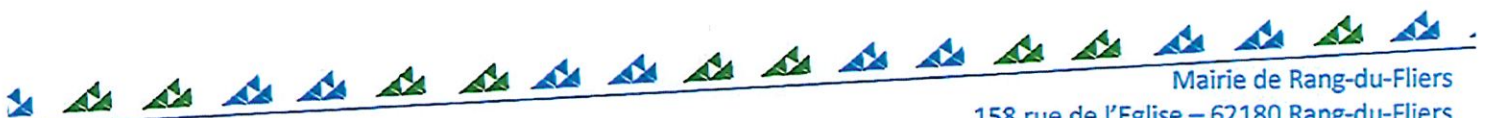
Article 6 La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification.

Fait à Rang-du-Fliers,
Le 5 février 2024



Le maire,

[Signature]
Claude COIN



Mairie de Rang-du-Fliers

158 rue de l'Eglise – 62180 Rang-du-Fliers

☎ 03.21.84.23.65 – 📠 03.21.84.58.26 – www.villerrangdufliers.fr